

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 janvier 1949

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

NOUVELLE DE PRESSE AU SUJET D'OBSERVATIONS
DU DÉPUTÉ DE VANCOUVER-CENTRE

M. James Sinclair (Vancouver-Nord): Monsieur l'Orateur, dès les premiers instants de la première séance de travail du Parlement, je pose la question de privilège à l'égard d'une question intéressant la réputation et l'honneur de tous les députés sauf un. La manchette suivante paraissait en première page du *News Herald* de Vancouver, livraison du 26 juillet 1948:

Cécéfiste traite les députés de "bande d'escrocs".

L'article se lit ainsi qu'il suit:

La population du Canada a envoyé au Parlement une "bande d'escrocs", déclarait dimanche à une réunion de la C.C.F., M. Rodney Young, député cécéfiste de Vancouver-Centre. "Je ne rétracterai pas cette affirmation", a-t-il ajouté.

Parlant de l'attitude "hostile à l'ouvrier" et "réactionnaire" des députés libéraux et conservateurs-progressistes de la Chambre des communes, M. Young a déclaré, dans un rapport qu'il présentait sur la dernière session: "Les futilités que débitent certains d'entre eux me révoltent. Les ouvriers seraient furieux s'ils savaient ce qui se passe au Parlement".

Les Canadiens commencent à croire qu'il leur faut élire au Parlement des gens des classes productrices, au lieu d'avocats. Le gouvernement est resté "stupéfié" de l'élection de trois députés de la C.C.F. lors de récentes élections complémentaires.

M. Young, qui a pris la parole cinq fois en cinq jours à Ottawa, a assuré à ses amis qu'à la prochaine session, "il ferait la vie dure à ces types-là".

Stupéfait de ce qu'un député eut osé formuler pareille observation,—surtout un député qui n'était ici que depuis dix jours,—j'ai supposé qu'il s'agissait simplement d'une étourderie et que le lendemain, il se rétracterait ou du moins invoquerait, pour se défendre, l'argument spécieux qu'on l'avait mal compris ou cité à faux. Comme la rétractation ne venait pas, j'ai cru de mon devoir de relever ce point, en ma qualité de député de la circonscription voisine et en toute justice à l'égard de mes collègues de la Chambre. J'ai donc demandé au rédacteur du *News Herald* de me dire quel reporter avait rédigé le compte rendu de la réunion et j'ai obtenu de ce reporter la déclaration suivante, qu'il m'a donnée pendant qu'il avait l'incident encore tout frais à l'esprit.

J'avais déjà rédigé mon compte rendu avant de me rendre sur les lieux. Je m'étais fondé sur un rapport du plébiscite de la C.C.F., M. Denny Kristiansen. Une fois sur place, je me suis aperçu que M. Young parlait surtout d'autre chose. Je dois donc rédiger un nouveau rapport et intituler le premier une "interview". D'après mes notes, il a affirmé que le peuple "avait engagé une bande d'escrocs au Parlement". En écrivant mon rapport, comme je ne me souvenais pas très bien si M. Young avait dit "engagé", j'ai opté pour "envoyé", mais sans le guillemet. M. Young a ajouté qu'il ne se rétracterait pas. A la Chambre, a-t-il déclaré, cette expression serait irrégulière, mais il lui était loisible de l'employer à cette réunion et il ne la retirerait pas.

Cependant, j'ai constaté qu'il m'était inutile d'obtenir une déclaration de cette nature parce que les trois quotidiens de Vancouver s'indignèrent de ces propos et prirent fait et cause pour nous. Là-dessus l'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Young) adressa au *News-Herald* une lettre où il maintenait ses accusations et en formulait de nouvelles. Cette lettre, je vais la citer. Voici le titre dont le journal la coiffe:

"Une bande d'escrocs". Les députés sont aussi qualifiés de fainéants.

Voici les deux premiers alinéas de cette lettre:

Étant donné l'article de rédaction qu'a publié le *News-Herald* dans son numéro du 3 août, je vous serais fort obligé de bien vouloir publier ma réponse.

Au cours d'une réunion publique, dimanche soir le 25 juillet, j'ai fait les déclarations suivantes:

On voudra bien noter que neuf jours après un discours improvisé, il se rappelle exactement ce qu'il a dit. Je ne citerai pas ses paroles textuellement, mais il nous a qualifiés d'incompétents, de paresseux et a ajouté que nous négligions nos devoirs de façon flagrante. Plus loin, il nous traite encore une fois d'escrocs et professe avoir déclaré ceci:

J'ai dit que je considérais certains membres du Parlement comme des "escrocs". Je ne trouve pas le terme trop raide. Je ne crains pas de me servir du langage du peuple. Vous pouvez compter sur moi. A la prochaine session, je ferai la vie dure à ces "types-là".

Puis, la lettre poursuit:

La nouvelle parue dans votre journal insiste sur le terme "escroc" que j'ai employé. Comme il s'agissait d'une nouvelle et non d'un commentaire, il n'y avait pas lieu de me plaindre du journaliste qui s'acquittait tout simplement de sa tâche. L'éditorial énonçait une opinion, désapprouvant d'une façon générale mon attitude et les expressions auxquelles j'ai eu recours. N'étant pas de votre avis sur ces points, je n'hésiterai pas à affronter mes collègues à la prochaine session si certains d'entre eux se sentent visés.